

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article11548>

Affaire Clearstream : nouvelles pistes de falsification des fichiers

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : lundi 7 septembre 2009

Spyworld Actu

Les avocats du jeune auditeur accusé d'avoir dérobé les listings de la chambre de compensation Clearstream relèvent que ces fichiers avaient déjà été volés par d'autres personnes. Ils s'appuient sur une note de la DST. Par ailleurs, l'avocat du journaliste Denis Robert, compte demander la nullité de l'ordonnance de renvoi des juges d'instruction d'Huy et Pons.

Les avocats de la défense des accusés du procès Clearstream mettent en pièce l'ordonnance de renvoi des juges d'instruction d'Huy et Pons en relevant les failles de leur travail.

C'est d'abord Maîtres Lantourne et Gondran de Robert, avocats de Florian Bourges, renvoyé devant le tribunal correctionnel pour abus de confiance et vol des fichiers Clearstream. Ils soulignent que les listings avaient déjà été dérobés bien avant l'intervention de leur client. Ils s'appuient pour cela sur une note du patron d'alors de la DST.

Ainsi, ils mettent ainsi en cause le chemin de transmission de [ces fichiers](#), et, de ce fait, fragilisent l'accusation contre Lahoud et Gergorin. Si d'autres personnes ont dérobés les fichiers, d'autres intervenants ont également plus les falsifier.

Voici ce que Maîtres Lantourne et Gondran de Robert ont déclaré à latribune.fr : "La liste des clients de Clearstream que mon client est accusé d'avoir dérobé pour la transmettre à Denis Robert et Imad Lahoud avait déjà été dérobée en 2002 par d'anciens collaborateurs indécents depuis judiciairement condamnés. C'est ce qu'écrivait le directeur de la DST de l'époque, Pierre de Bousquet de Florian, dans une note du 21 juillet 2004, déclassifié et versée au dossier d'instruction. Mon client, Florian Bourges, ne peut donc être poursuivi pour les faits qui lui sont reprochés. Pour deux raisons. D'une part, le préjudice subi par Clearstream, pour lequel mon client est poursuivi, est déjà réparé. D'autre part, les seuls fichiers en cause dans le procès sont ceux remis au juge Van Ruymbeke. Or, ce ne sont pas forcément ceux détenus par mon client. En effet, les fichiers ont suivi deux filières. La première suit le chemin Bourges-Robert-Lahoud-DGSE. La seconde emprunte la route Bourges-Lahoud-JLG-Van Ruymbeke. Or, des différences sensibles ont été relevées par l'enquête entre les fichiers parvenus à la DGSE et ceux arrivés au juge Van Ruymbeke. Enfin, Florian Bourges a coopéré avec la Justice et a donné tous les documents qui auraient pu mettre un terme au dossier dès octobre 2004".

De son côté, Maître Temime l'avocat de Denis Robert, accusé d'avoir détenu les fichiers, compte demander la nullité de l'ordonnance de renvoi des juges d'Huy et Pons. Voilà ce que Maître Temime a déclaré à latribune.fr :

"Nous allons demander la nullité de l'ordonnance de renvoi. Les juges d'Huy et Pons n'ont pas le droit de reprocher ce qu'ils reprochent à Denis Robert. En le renvoyant devant le tribunal pour avoir détenu les fichiers Clearstream, les juges lui reprochent un délit de journaliste. Car comment un journaliste qui enquête sur une affaire pourrait-il écrire s'il ne dispose pas de documents pour étayer ses articles ? Tout se passe comme si la publication d'article était autorisée, mais la détention de preuves étayant l'article interdite, tout en laissant aux personnes mises en cause dans l'article la possibilité de faire un procès au journaliste parce qu'il ne détient pas les preuves de ce qu'il avance. C'est une situation ubuesque dans laquelle se trouve Denis Robert. Et c'est une véritable question de liberté publique".

Cette demande de nullité est renforcée par l'action auprès du Tribunal administratif de Paris de Maître Mignard, l'avocat de deux victimes, Gilbert Flam et Edwy Plenel, [révélé par France Info](#). L'avocat estime que des querelles dans le gouvernement de l'époque et des enjeux stratégiques n'ont pas permis à la justice de fonctionner

Affaire Clearstream : nouvelles pistes de falsification des fichiers

normalement dans ce dossier. Ce recours vise à la fois Dominique de Villepin et Nicolas Sarkozy.

Le prologue du procès Clearstream, qui va s'ouvrir le 21 septembre, débute sur les chapeaux de roues

Post-scriptum :

<http://www.latribune.fr/actualites/...>